



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°16/2024

#### Objet : Contrat d'entretien et maintenance des aires de jeux.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la nécessité de faire entretenir et de maintenir en bon état les aires de jeux de la ville.

Considérant la proposition de la Société RECRE'ACTION, 6 avenue Bernard de Jussieu – 77700 SERRIS, pour l'entretien et la maintenance des aires de jeux comprenant des contrôles fonctionnels, des maintenances de routine, des nettoyages en profondeurs des jeux et des sols et la rédaction des registres de sécurité.

Considérant la proposition de contrat de la Société RECRE'ACTION, 6 avenue Bernard de Jussieu – 77700 SERRIS, pour un montant annuel de 14.352,00€ HT soit 17.222,40€ TTC, pour une durée d'un an reconductible tacitement une fois.

#### DÉCIDE

- **la souscription** du contrat d'entretien et maintenance des aires de jeux de la ville avec la Société RECRE'ACTION, 6 avenue Bernard de Jussieu – 77700 SERRIS, pour un montant annuel de 14.352,00€ HT soit 17.222,40€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 19 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240119-16-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2024

Mise en ligne le 22 janvier 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)